

Commune de Bajamont

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Du mardi 21 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un avril à 20 heures, le conseil municipal de la commune de Bajamont s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick BUISSON, Maire.

| NOMBRES DE MEMBRES | | |
|--------------------|----------|--|
| En exercice | Présents | Suffrages exprimés |
| 15 | 14 | Pour : Contre : Abstention : |

Présents : Patrick BUISSON, Claude PRION, Aude MARCELLI, Christophe BÉNARD, Céline SKOWRONEK, Marcelle MANEIN, Gérard FAUVE, Annie ESCANDE, Omar SKALLI HOUSSAINI, Boris BRU, Benoît AUNAC, Marion ALLAOUA, Gwendoline RAPPARD, Amandine TESTUT MASSON

Procuration : Adrien MURIEL donne procuration à Annie ESCANDE

| |
|-------------------------------|
| Date de la convocation |
| 16/04/2026 |

Absent excusé : Adrien MURIEL

| |
|-------------------------|
| Date d'affichage |
| 16/04/2026 |

Absent :

Secrétaire de Séance : Christophe BÉNARD

En préambule, Monsieur le Maire soumet à l'approbation du conseil l'ajout de deux points à l'ordre du jour :

- ✓ Arbitrage sur les travaux de réparation de voirie de la côte de La Belette et information sur ceux du chemin rural de Canel
- ✓ Soutien à la candidature d'« Electriciens Sans Frontières » à l'appel à projet associatif de l'Agglomération d'Agen pour le projet de Zio au Togo.

A l'unanimité, le conseil municipal émet un avis favorable à l'ajout de ces deux points.

Approbation du compte rendu du 20 mars 2026

Résultat du vote : OUI = 15 NON = 0 Abstention = 0

Vote du Compte Financier Unique 2025

Résultat du vote : OUI = 14 NON = 0 Abstention = 0

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),
Monsieur le Maire explique que le Compte Financier Unique (CFU) est un document unique, fusion entre le compte administratif produit par l'ordonnateur et le compte de gestion produit par le comptable public. Il constitue une mesure de simplification qui permet de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, d'améliorer la qualité des comptes et de simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives, au travers de l'unification du compte administratif et du compte de gestion.

Commune de Bajamont

Le conseil municipal est amené à délibérer, pour la première fois, sur ce nouveau document qui remplace le compte administratif et le compte de gestion.

Conformément à l'article L.2121-14 du CGCT, Monsieur le Maire propose de désigner un Président de séance pour le vote du CFU 2025.

Monsieur Claude PRION, 1^{er} adjoint, désigné Président de séance, soumet à l'assemblée délibérante le CFU 2025, dressé par Monsieur le Maire, faisant ressortir les résultats suivants :

| | | FONCTIONNEMENT | INVESTISSEMENT | RESULTAT GLOBAL |
|-------------------------------|-----------|---------------------|--------------------|---------------------|
| Dépenses | Prévues | 1 155 618,00 € | 165 014,00 € | |
| | Réalisées | 667 400,37 € | 91 197,86 € | |
| | RAR | 0,00 € | 27 321,00 € | |
| Recettes | Prévues | 1 155 618,00 € | 504 020,00 € | |
| | Réalisées | 724 478,81 € | 124 861,47 € | |
| | RAR | 0,00 € | 7 190,00 € | |
| Résultat de l'exercice | | 57 078,44 € | 33 663,61 € | |
| Résultat antérieur reporté | | 462 275,12 € | -13 809,78 € | |
| Résultat de clôture | | 519 353,56 € | 19 853,83 € | 539 207,39 € |

Toutes explications entendues, le conseil municipal, à l'unanimité, Monsieur le Maire s'étant retiré de la salle, approuve le Compte Financier Unique 2025 du budget communal.

Affectation des résultats 2025

Résultat du vote : OUI = 15 NON = 0 Abstention = 0

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

| | |
|--|--------------|
| - Un excédent de fonctionnement de : | 57 078,44 € |
| - Un excédent reporté de : | 462 275,12 € |
| Soit un excédent de fonctionnement cumulé de | 519 353,56 € |
| | |
| - Un excédent d'investissement de : | 19 853,83 € |
| - Un déficit des restes à réaliser de : | 20 131,00 € |
| Soit un besoin de financement de : | 277,17 € |

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :

| | |
|--|--------------|
| RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2025 : EXCÉDENT | 519 353,56 € |
| AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) : | 278,00 € |
| RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) | 519 075,56 € |
| RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT | 19 853,83 € |

Commune de Bajamont

Vote des trois taxes directes locales 2026

Résultat du vote : OUI = 15

NON = 0

Abstention = 0

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des propositions de la Commission Finances et du Bureau Municipal.

Après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal décide de fixer les taux d'imposition des 3 taxes directes locales pour l'exercice 2026, comme suit :

| Libellé | Bases prévisionnelles 2026 en € | Taux en % | Produits en € |
|--|------------------------------------|-----------|---------------|
| Taxe foncière bâtie | 953 400 | 48,64 | 463 734 |
| Taxe foncière non bâtie | 29 800 | 97,80 | 29 144 |
| Taxe d'habitation sur les résidences secondaires | 14 300 | 13,20 | 1 888 |
| Effet du coefficient correcteur | | | -25 758 |
| Produit fiscal attendu | | | 469 008 |

Les taux restent identiques à ceux de l'exercice 2025.

Vote de la contribution directe et du versement d'une participation au Syndicat Intercommunal de Voiries d'Agen-Centre 2026

Résultat du vote : OUI = 15

NON = 0

Abstention = 0

Claude PRION, membre délégué du SIVAC, explique que le besoin identifié pour 2026, couvrant le fonctionnement et les emprunts en cours s'élève à 120 000 €.

Ce besoin en financement augmenté nous amène à arbitrer ou à composer avec deux leviers :

- ✓ La fiscalité additionnelle
- ✓ La contribution du budget communal.

Pour rappel et afin de ne pas alourdir la pression fiscale des propriétaires, le conseil municipal a décidé de verser en 2023 et de manière pérenne, en plus de la fiscalité directe au SIVAC, la somme de 40 000 € correspondant à la compensation fiscale mise en place depuis 2022 (par modification du coefficient correcteur) suite à la suppression de la taxe d'habitation.

Après débats, et considérant que la contribution communale pourra éventuellement être revue à la hausse en raison de nombreux travaux en cours nécessaires (Côte de la Belette, Chemin Rural de Canel), il est proposé de porter la fiscalité additionnelle à 80 000 € (+ 20 000 € vs 2025) et de verser 40 000 € de contribution communale.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- ✓ d'arrêter la somme de 80 000 € à fiscaliser en 2026 au profit du Syndicat Intercommunal de Voiries d'Agen-Centre (SIVAC)
- ✓ et de verser la somme de 40 000 € de contribution au titre de 2026.

Commune de Bajamont

Vote des subventions aux associations 2026

Considérant le contexte électoral, la commission Association n'a pas pu, avant le vote du budget, étudier attentivement les demandes de subvention présentées par les associations.

Monsieur le Maire propose que ce point soit reporté à l'ordre du jour du prochain conseil.

Adhésions 2026 : ADM 47, AMR 47, CAUE 47 et FREDON 47

Résultat du vote : OUI = 15 NON = 0 Abstention = 0

L'Association des Maires du Lot-et-Garonne est une association qui regroupe l'ensemble des 324 communes du département et se veut un interlocuteur incontournable pour accompagner les élus au cours de leurs diverses et complexes missions.

L'appel à cotisation, basé sur la population légale de la commune, s'élève à 348,60 € pour l'année 2026 et se décompose comme suit :

- Cotisation départementale : 174,30 €
- Cotisation nationale AMF : 174,30 €

L'Association des Maires Ruraux du Lot-et-Garonne a pour vocation de répondre au besoin des maires ruraux de se fédérer et d'être représentés à l'échelle du département. Monsieur le Maire expose la pertinence d'une adhésion à cette association ainsi qu'à la souscription de l'abonnement à la revue mensuelle 36000 communes.

L'appel à cotisation, s'élève à 115 € pour l'année 2026 et se décompose comme suit :

- Adhésion nationale de 66 €
- Cotisation départementale de 30 €
- Abonnement au mensuel 36 000 communes de 19 €

Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Lot-et-Garonne assure une mission de service public dans le domaine de l'architecture, l'urbanisme, l'énergie et le paysage au profit de tous. Il occupe une place unique de conseil aux collectivités en apportant une expertise et un accompagnement dans la conduite de projets moyennant une adhésion annuelle de 250 €.

La Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles de Lot-et-Garonne (FREDON 47) est un syndicat professionnel créé en 1981, agréé par le ministère de l'agriculture, qui a pour mission d'assurer la lutte contre les organismes nuisibles. Parmi ces services, la fédération peut, suivant la situation, mettre à disposition le matériel nécessaire à la lutte contre ragondins et rats musqués.

L'appel à cotisation 2026 s'élève à 50 €.

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité,

valide l'adhésion aux associations suivantes :

- L'Association des Maires du Lot-et-Garonne pour un montant de 348,60 €
- L'Association des Maires Ruraux du Lot-et-Garonne pour un montant de 115 €
- Le CAUE47 pour un montant de 250 €
- La FREDON 47 pour un montant de 50 €

mandate Monsieur le Maire de s'acquitter des cotisations annuelles.

Arbitrage sur les travaux de réparation de voirie de la côte de La Belette et information sur ceux du chemin rural de Canel

Résultat du vote : OUI = 15 NON = 0 Abstention = 0

Monsieur le Maire présente l'évolution du projet de réparation du **chemin rural de Canel** suite à la dernière étude de sol. Les dernières investigations géologiques nous amènent à un projet revu comme suit :

- Largeur maximum de voirie 2,5m

Commune de Bajamont

- Limitation de tonnage aux véhicules légers (3,5T)
- Surcout éventuel lors des travaux
- Coût de la voirie provisoire
- Suppression de l'accès à la bâtisse en contrebas
- Rapprochement de la voirie de la propriété de M. et Mme BARRIÈRE
- Traitement local de la voirie qui reste fragile par ailleurs
- Estimatif : 104 486,95 € HT, 125 384,34 € TTC

Ces éléments nouveaux qui augmentent les restrictions de passage, en particulier concernant l'activité agricole, qui interrogent également pour :

- les besoins des habitants de Brescou
- le passage d'engins de secours
- l'incertitude des coûts

nous fait naturellement envisager de manière favorable la création d'une route de contournement qui aurait pour avantage de :

- Garantir une largeur maximum de voirie entre 3,5m et 4m avec sur largeur dans les 2 virages pour croisement des véhicules
- Ne pas limiter de tonnage
- Maîtriser, sans surprise un coût de la voirie définitive d'environ 55 000 €HT, hors acquisitions foncières
- De conservation de l'accès à la bâtisse en contrebas
- De ne pas modifier l'accès pour M. et Mme BARRIÈRE.

Suite à la réunion du 20 avril avec les deux familles impactées et ce malgré l'exposition des conclusions de l'étude de sol et techniques, la solution alternative de création d'une nouvelle voie est rejetée par les familles participantes. Suite à cet échange, nous laissons le temps à chacun de confirmer sa position avant arbitrage définitif du conseil municipal.

Concernant les travaux de réparation de **la côte de La Belette**, suite à un premier devis de l'ordre de 966 735 € TTC pour la reprise et le renforcement de la totalité de la chaussée sur la section effondrée, et faisant le constat de la difficulté majeure dans laquelle nous placerait cette dépense, il a été demandé à l'entreprise DETP Sarl de nous faire une proposition alternative.

Cette nouvelle proposition, fiable même si elle n'écarte pas tous les risques, qui s'élève à 51 192€ TTC hors feux tricolores, est soumise au vote du conseil. Considérant que cette opération est à considérer comme une première action curative, il est proposé au conseil municipal de la valider. Budgétairement, l'emprunt contracté en 2025 ainsi que la contribution proposée au Budget Primitif 2026 couvre cette dépense.

Après débats, à l'unanimité, le conseil municipal est favorable à cette proposition alternative et mandate Monsieur le Maire pour demander au SIVAC d'engager les travaux auprès de l'entreprise DETP Sarl Le Bioule 39 avenue du Périgord 47340 LAROQUE-TIMBAUT pour un mont total TTC de 51 192 €.

Vote du Budget Primitif 2026

Résultat du vote : OUI = 15

NON = 0

Abstention = 0

Monsieur le Maire présente le Budget Primitif 2026 de la commune, ainsi détaillé :

Section d'investissement

Dépenses : 193 271,00 €
(dont 27 321,00 € de RAR)
Recettes : 580 417,00 €
(dont 7 190,00 € de RAR)

Section de fonctionnement

Dépenses : 1 220 354,00 €
(dont 0,00 € de RAR)
Recettes : 1 220 354,00 €
(dont 0,00 € de RAR)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le budget 2026 ainsi présenté.

Commune de Bajamont

Soutien à la candidature de l'ONG Electriciens Sans Frontières à l'appel à projet associatif de l'Agglomération d'Agen pour le projet de Zio au Togo

Résultat du vote : OUI = 15

NON = 0

Abstention = 0

Monsieur le Maire expose le projet porté par l'ONG Electriciens Sans Frontières (ESF), dont Territoire d'Energie de Lot-et-Garonne soutient les actions. ESF mènent des actions de solidarité internationale dans le domaine de l'eau, visant à améliorer l'accès à l'eau pour les populations défavorisées dans les PMA (Pays Moins Avancés).

L'ONG souhaite candidater à l'appel à projets associatifs 2026 présenté par l'Agglomération d'Agen.

Le règlement de cet appel à projets impose notamment de pouvoir justifier du soutien « moral » d'une des communes membres de l'Agglomération d'Agen.

C'est à ce titre qu'un bajamontais, nouvel adhérent de cette ONG, nous sollicite.

Ce soutien n'implique aucun engagement financier.

Après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal émet un avis favorable à cette demande et se porte soutien auprès d'Electriciens Sans Frontières dans la demande d'appel à projets Associatifs 2026 déposée auprès de l'Agglomération d'Agen.

Prochaine séance du Conseil Municipal : mardi 19 mai 2026 à 20h